

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

**MODALITÉS DE SÉLECTION
EN EQUIPE DE FRANCE EN
SAISON 2024**

CYCLISME

PISTE-SPRINT





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur du Programme Olympique (DPO) et du Head Coach (Entraîneur en chef) de chaque discipline concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licencié-e-s UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportif-ive-s sélectionnables ou sélectionnés tout athlète qui n'est manifestement plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle du suivi médical réglementaire.

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés dans ce document ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout athlète dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et respecter le calendrier de préparation (dont le parcours de compétitions et de stages) défini par l'Entraîneur National en charge du collectif de la discipline, sauf contre-indication médicale constatée par le médecin en charge de l'Équipe de France et/ou le médecin fédéral. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



PRINCIPES SPECIFIQUES A LA PISTE SPRINT

- **Disciplines olympiques**
 - **Sprint :**
 - **Vitesse par équipe**
 - **Vitesse**
 - **Keirin**

- **Disciplines non olympiques**
 - **Sprint :**
 - **KM (H) / 500m (F)**

Le programme des Équipes de France sur piste s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à la réussite des Jeux Olympiques 2024. A ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités, mais aussi d'un éventuel retour au programme olympique.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.

Les spécialités du sprint et de l'endurance se préparent souvent lors de périodes distinctes. Cependant, la sélection pour les Championnats du Monde, d'Europe et les Coupes du Monde sera proposée avec l'ensemble des spécialités.

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Lieu
1	GP PRUSKOW	08/12	10/12	3	POLOGNE
2	GP GRENCHE	15/12	16/12	2	SUISSE
3	CHAMPIONNATS DE FRANCE	04/01	07/01	4	SAINT QUENTIN EN YVELINES
4	CHAMPIONNATS D'EUROPE	10/01	14/01	5	APELDOORN
5	COUPE DES NATIONS n°1 UNIQUEMENT LES FEMMES	02/02	04/02	3	ADELAIDE
6	COUPE DES NATIONS n°2	15/03	17/03	3	HONG-KONG
7	COUPE DES NATIONS n°3	12/04	14/04	3	MILTON
8	STAGE EQUIPE DE FRANCE	29/04	10/05	12	N-C
9	GP HYERES	25/05	26/05	2	HYERES
10	STAGE TERMINALE JEUX OLYMPIQUES	20/07	29/07	10	ROUBAIX
11	JEUX OLYMPIQUES	5/08	11/08	7	PARIS (SQY)
12	STAGE PREPARATION MONDIAUX	30/09	10/10	11	BOURGES OU SAINT QUENTIN EN YVELINES
13	CHAMPIONNATS DU MONDE	16/10	20/10	5	BALLERUP- COPENHAGUE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Stages

Un programme de stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportifs dans différentes spécialités sur piste, de préparer aux échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des sportifs aux échéances internationales.

Ces stages sont complémentaires des activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation par les différents acteurs du cyclisme français. Ils sont obligatoires dans la cadre de la préparation des équipes de France.

Ainsi, pour chaque stage, sont retenus les sportifs suivant leurs capacités futures ou immédiates à intégrer l'Équipe de France sur différentes compétitions internationales, dont les objectifs sont les Jeux Olympiques 2024.

Championnats du Monde Elite

Octobre 2024 : Ballerup (DAN)

➔ Éligibilité de la nation :

La France doit avoir accueilli au moins un évènement international sur piste enregistré au calendrier UCI, depuis la dernière édition des Championnats du Monde.

L'équipe de France doit remplir les conditions suivantes :

- participation à au moins une manche de coupe des Nations de la spécialité
- participation au plus récent Championnat Continental de la spécialité
- participation au plus récent Championnat du Monde junior

➔ Éligibilité des coureurs :

Les critères de qualification aux Championnats du Monde dépendent du classement UCI à l'issue de la dernière Coupe des nations

Pour participer à une épreuve individuelle l'athlète doit posséder au minimum 250 points dans la discipline concernée. Cela ne s'applique pas pour le Km, le 500m et la Vitesse par équipe.

Dans l'ordre du classement UCI sur Piste :

Pour les épreuves par équipes, quota d'une équipe par nation.

Pour les épreuves individuelles, les places seront attribuées en fonction du classement UCI individuel sur piste.

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	1 équipe / nation	1 équipe / nation
Vitesse	30	30
Keirin	24	24
KM / 500m	24	24

En plus des coureurs qualifiés par un classement UCI sur piste, selon les quotas indiqués ci-dessus, sont également qualifiés pour participer au championnat du monde élite, les champions du Monde en titre et les champions d'Europe (hommes et femmes) 2023 dans la spécialité concernée.

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4	4
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

➔ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques propres à chaque épreuve permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves. À ce titre, les performances chronométriques de l'année en cours, les performances lors des épreuves de Coupe du Monde et Championnats de l'année écoulée ainsi que sur différentes épreuves internationales de la saison en cours permettent de démontrer ces qualités et le niveau de capacité de performance du sportif.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par le head coach piste avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative prend en compte les objectifs de l'olympiade et l'implication des sportifs dans le projet olympique.

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

➔ **Vitesse par équipe**

Une seule équipe est sélectionnée. Chez les hommes et chez les femmes.

➔ **Critères de sélectionnabilité des sportifs :**

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfaits aux exigences et critères suivants :

- Implication manifeste dans le processus de qualification : participation aux stages et compétitions internationales. Font exceptions les cas de blessures
- Expérience internationale confirmée par des performances en compétition dans l'épreuve considérée.
- La participation au championnat de France 2024 élite et/ou relève est obligatoire

➤ Critères de Sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur analyse sur les épreuves suivantes :

- Les manches de la Coupe des nations 2024
- Les Championnats d'Europe Elite 2024
- Les Championnats du Monde Elite 2023
- Les grands prix C1, C2 pour la période du 11/2023 jusqu'au championnat du monde 2024 (en sélection avec l'équipe de France)
- Les Jeux Olympiques 2024

Cette analyse permet d'attester des qualités spécifiques démontrées par l'athlète à occuper un des postes de la vitesse par équipe, à contribuer à la réussite collective de l'équipe de France sur cette épreuve mais aussi à performer sur les épreuves individuelles de la Vitesse et du Keirin.

Le remplaçant qui sera désigné parmi les sélectionnables pour les championnats du monde 2024 devra être en capacité d'occuper au moins un des trois postes de la vitesse par équipe.

➤ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants dans l'épreuve en question :

La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur analyse sur les épreuves suivantes :

- Les manches de la Coupe des nations 2024
- Les Championnats d'Europe Elite 2024
- Les Championnats du Monde Elite 2023
- Les grands prix C1, C2 pour la période du 11/2023 jusqu'au championnat du monde 2024 (en sélection avec l'équipe de France)
- Les jeux Olympiques 2024

Cette analyse permet d'attester des qualités spécifiques démontrées par l'athlète à occuper un des postes de la vitesse par équipe, à contribuer à la réussite collective de l'équipe de France sur cette épreuve mais aussi à performer sur les épreuves individuelles de la Vitesse et du Keirin.

➤ Keirin

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants dans l'épreuve en question :

La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur analyse sur les épreuves suivantes :

- Les manches de la Coupe des nations 2024
- Les Championnats d'Europe Elite 2024
- Les Championnats du Monde Elite 2023
- Les grands prix C1, C2 pour la période du 11/2023 jusqu'au championnat du monde 2024 (en sélection avec l'équipe de France)
- Les jeux Olympiques 2024

Cette analyse permet d'attester des qualités spécifiques démontrées par l'athlète à occuper un des postes de la vitesse par équipe, à contribuer à la réussite collective de l'équipe de France sur cette épreuve mais aussi à performer sur les épreuves individuelles de la Vitesse et du Keirin.

➔ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés

Sont sélectionnables les sportifs ayant déjà réalisé un temps inférieur à 1'01''50 lors des deux dernières saisons ou 34''50 pour les femmes.

Si les quotas maximaux ne sont pas atteints, les quotas seront attribués dans l'ordre du classement.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipe de France

- Christophe MANIN – Directeur Technique national
- Florian ROUSSEAU- Directeur Programme Olympique

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Grégory BAUGE – Head Coach
- Michael D'ALMEIDA adjoint au head coach

Diffusion des Sélections en Equipe de France

The screenshot shows the website www.ffc.fr. The navigation menu includes 'VIE FÉDÉRALE', 'LICENCES', 'DTN', 'CYCLISME FÉMININ', and 'LOISIRS'. The 'DTN' menu is expanded, showing sub-items: 'PRÉSENTATION DE LA DTN' (with sub-items: Directeur Technique National, Conseiller, Conseiller technique, Travailler ou collaborer au sein de la DTN), 'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION' (with sub-items: Formation des cadres techniques fédéraux, Formation des cadres techniques professionnels, Double projet de l'athlète de Haut Niveau, Taxe d'apprentissage, Ressources documentaires), and 'MÉDICAL – LUTTE CONTRE LE DOPAGE'. The 'HAUT NIVEAU' menu is also expanded, showing sub-items: 'Equipe de France', 'Les facteurs de la performance', 'Les pôles', 'Parcours de l'excellence sportive', and 'DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES' (with sub-items: Projet de ligue, Relation CTS, Relation Direction Régionale, Collectivité territoriale, Librairie – vente en ligne). Red callout boxes highlight 'www.ffc.fr', 'DTN', and 'Haut Niveau / Equipe de France'.